

COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

DELIBERATION N°2026/14

ADMINISTRATION GENERALE : Election des Vice-Président(e)s

RAPPORTEUR : Nicole CHEVALIER, Présidente du SyMPaC

VU

- Le **Code général des collectivités territoriales**, et notamment :
 - les articles L.5711-1 et suivants,
 - les articles L.5211-1, L.5211-10,
 - les articles L.2122-7, L.2122-7-2 et L.2122-8, applicables par renvoi.
- Les **statuts du SyMPaC**, modifiés en mars 2017, et notamment :
 - l'article 6 relatif à la composition du Bureau,
 - l'article 7 relatif aux fonctions de Président et de Vice-Présidents, et à la règle de désignation du premier Vice-Président.
- La **délibération N° 2026/12** portant élection du/de la Président(e) du SyMPaC ;
- La **délibération N° 2026/13** fixant à **cinq (5)** le nombre de Vice-présidents ;

CONSIDÉRANT

- Que le Bureau du SyMPaC comprend le Président et les Vice-présidents, conformément à l'article 7 des statuts ;
- Que les Vice-présidents sont élus par le Comité syndical **au scrutin secret**, dans les conditions prévues par le CGCT ;
- Que l'article 7 des statuts du SyMPaC prévoit une règle de répartition institutionnelle du poste de **premier Vice-Président**, selon l'origine intercommunale du Président ;

Les Vice-Présidents sont élus par le Comité syndical :

- **au scrutin secret** ;
- **à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours** ;
- **à la majorité relative au troisième tour**, le cas échéant ;
- en cas d'égalité des suffrages, **le candidat le plus âgé est déclaré élu**.

Il est procédé à l'élection des Vice-Présidents dans l'ordre suivant :

1. Élection du **premier Vice-Président**, dans le respect des dispositions de l'article 7 des statuts ;
2. Élection des autres Vice-Présidents.

APRÈS APPEL À CANDIDATURES,

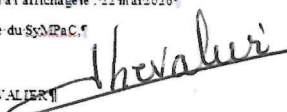
Le Comité syndical procède successivement aux scrutins. Chaque Vice-Président est élu individuellement.

(Les résultats détaillés des votes sont consignés au procès-verbal de séance.)

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **PROCEDE** à l'élection des vice-Présidents du SyMPaC ;
- **CONSTATE** que ces élections prennent effet immédiatement.

Acte certifié exécutoire compte tenu de :
→ son envoi en Sous-Préfecture le : 19 mai 2026
→ sa réception en Sous-Préfecture le : 19 mai 2026
→ son envoi à l'affichage le : 22 mai 2026
La Présidente du SyMPaC,
Nicole CHEVALIER



ADOPTE A L'UNANIMITE

La Présidente du SyMPaC,



Nicole CHEVALIER

COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

Le onze mai de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-six s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN, Président du SyMPaC puis de Madame CHEVALIER pour l'élection du Président (en tant que doyenne de l'assemblée) et Présidente élue en cours de séance puis de Monsieur HAMY pour le vote du Compte Financier Unique (CFU).

Etaient présents :

Mmes Christine ALEXANDRE, Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Faustine MALIAR, Caroline MATRAT, Corinne NOEL, MM. Bernard DELALIN, Philippe BOUCHEL, Patrick BRAEMS, Willy BUTTEZ, José DE GRAVE, DE SAINT JUST Blaise, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Sylvain LAPOTRE, Laurent LENOIR, Jean-Marc LEROY, Pascal PESTRE, Cyril POLLET, Jean-Michel TACCOEN (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, Virginie, GARENEAUX, MM. Yves ENGRAND, Richard LANDRON, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

Mme Sandrine LEPRINCE, MM. Patrick BOULOGNE, Eric BUY, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Jérémy MAHIEUX (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient excusés :

MM. Benjamin DOUAY (pouvoir Mr HAMY), Philippe MIGNONET, Albert ROUSSEZ (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme BOURGOIS Catherine (pouvoir Mr PLANQUE), MM. Jacques-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND) (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Christophe DUPONT (pouvoir Mr LOQUET), Christophe HENARD (pouvoir Mr GUILBERT) (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient absents :

M. Eric BAHEUX (Grand Calais Terres & Mers) ;

Secrétaire de séance : Madame Christine ALEXANDRE